



Mon avocat ne veut pas me donner le nom du juge pour lui écrire

Par **Chahrazade**, le **23/07/2014** à **13:35**

Bonjour,
Je suis divorcée depuis 9ans, ma fille habite avec moi jusqu'au jour où j'ai pris un avocat pour que le papa signe l'autorisation de sortie pour aller à l'étranger. Je ne sais pas ce que l'avocat a donné comme papiers, je lui écris et donne tout ce qu'il a besoin comme réponse à ce que mon ex a demandé mais il ne les a jamais exposés devant le juge, est resté muet à me regarder. Par contre mon ex qui était sans avocat avait tout préparé : papier, email, déclaration.....sans objection de mon avocat.
Bref, depuis 4 semaines je demande à mon avocat de me donner le nom du juge pour que je puisse lui écrire et refaire une relance de dossier toute seule car je n'ai plus le moyen de lui payer.
Mon avocat refuse de me donner le nom de juge et me dit je vais l'avoir quand j'aurai le jugement. Alors il sait que ma situation est urgente.
Ma question : n'est-ce que j'ai le droit de savoir le nom de juge ?
Est-ce que j'ai le droit d'avoir une copie de tout ce que mon ex a donné au juge comme email qui ne contiennent pas mon nom comme expéditeur ?
Est-ce que je peux réclamer à mon avocat ce qu'il a donné au juge comme dossier ?
Si l'avocat ne doit pas donner ses renseignements ou dois-je les demander ?

Par **aguesseau**, le **23/07/2014** à **17:43**

bjr,
vous n'avez pas à connaître le nom du juge qui s'occupe de votre affaire. vous pouvez toujours faire appel de la décision du juge. si vous n'êtes pas satisfaite de votre avocat, vous pouvez écrire en exposant les faits à son bâtonnier.

Par **Chahrazade**, le **04/08/2014** à **16:38**

Merci pour votre reponse, je n ai pas encore ecrit au batonnier...je ne sais pas comment faire..en fait j ai beaucoup de pbl en ce moment. Pouvez vous svp m expliquer ce que mon avocat veut dire par ca en fait j ai Appelle son cabinet vous ne pouvez pas le croire la secretaire m a crie au telephone et m a racroche au nez....en ce moment tout me va de travers...voici ce qu il ma ecrit rn J'attire votre attention sur le fait que ce jugement est exécutoire mais que pour être exécuté de manière forcée il faut le signifier par le biais d'un huissier de justice.rnCette signification fait courir le délai d'appel qui est de 15 jours à compter de l'acte de l'huissier.rnJ'imagine que Monsieur va faire procéder à cette signification, c'est son intérêt. Mais en même temps, comme il n'est pas assisté d'un avocat, je ne sais pas s'il aura le réflexe.rnJe peux me rapprocher de lui si vous le souhaitez.rnMerci rnCdI